



SPULTIN et publications

Conseil syndical  
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée  
générale

Statuts

Convention collective  
Guide d'application

Régime de retraite  
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

# LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

## **Compte rendu de la réunion extraordinaire et de la réunion régulière du Conseil syndical du 18 novembre 1998**

### **1. Suite de la réunion extraordinaire du 25 novembre 1998**

Rappelons que le Conseil syndical, lors d'une réunion extraordinaire, avait entrepris une discussion sur les moyens d'action en regard de la dégradation des conditions de travail. Faute de temps, le Conseil syndical n'avait pu traiter les sept propositions mises de l'avant et avait ajourné ses travaux au 18 décembre (pour plus de détails, voir le SPULTIN du 2 décembre 1998).

Dès la reprise des discussions, le Conseil syndical a convenu que certaines propositions poursuivaient les mêmes objectifs et pouvaient être regroupées. C'est ainsi que le Conseil syndical a retenu, dans un premier temps, quatre propositions formulées de la façon suivante:

#### **Proposition 1**

Que le SPUL, dans le cadre de la consultation de ses membres en vue du renouvellement de la convention collective, organise des activités permettant de faire le point sur les conditions de travail actuelles des professeurs et des professeures.

#### **Proposition 2**

Que le SPUL appuie la FQPPU dans ses démarches en vue d'organiser des actions au printemps 1999 et que le SPUL participe au financement de ces activités spéciales.

### **Proposition 3**

Que les membres des unités de rattachement soient invités à être particulièrement vigilants quant à l'application des dispositions de la convention collective entourant la répartition de la charge de travail, les responsabilités et ressources de l'unité et l'utilisation du fonds de soutien aux activités académiques.

### **Proposition 4**

Que les professeurs et professeures soient invités à être davantage vigilants quant à leur charge de travail individuelle et surtout vis-à-vis toute modification de leur charge en cours d'année.

Lors du débat sur la première proposition, le président du SPUL a informé les membres du Conseil syndical que lors de sa dernière réunion, qui eu lieu les 26 et 27 novembre 1998, le Conseil fédéral de la FQPPU (Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université), avait adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Que la FQPPU organise une campagne d'intervention publique, comportant un volet national et un volet local, dans le cadre des consultations du gouvernement sur la politique des universités et la préparation du prochain budget;

Que les syndicats visent à dégager un montant de 10 \$ par membre aux fins du financement de cette campagne et ce, d'ici le 15 décembre 1998.

Il avait également été convenu que chaque syndicat membre de la Fédération soumettrait cette résolution à ses instances avant la fin de l'année 1998.

Après un court débat, le Conseil syndical a adopté la proposition à l'unanimité, et, du même coup, a autorisé le SPUL à participer au financement de la campagne de publicité mise de l'avant par la FQPPU.

Par la suite, le Conseil syndical a rapidement adopté la proposition 2, dont la teneur avait déjà été longuement discutée lors de la réunion du 25 novembre.

Les propositions 3 et 4 ont été l'objet de discussions nettement plus longues. Il est ressorti des interventions et des propositions d'amendement que l'application de la convention collective est l'affaire de l'ensemble du SPUL, c'est-à-dire de tous les membres et de toutes les instances du SPUL et qu'en ces temps particulièrement difficiles, il y a lieu de poursuivre et d'intensifier les efforts afin de s'assurer que nos conditions de travail soient défendues au mieux.

Compte tenu de la difficulté de trouver une formulation satisfaisante pour l'ensemble des membres du Conseil syndical, et du fait que de toute façon le SPUL continuera à poursuivre ces objectifs, le Conseil syndical a choisi de déposer ces deux propositions et ainsi clore cette réunion extraordinaire.

## **2. Réunion régulière du 18 décembre 1998**

Dès la fin de la réunion extraordinaire, le Conseil syndical a enchaîné avec la réunion régulière qui a essentiellement porté sur l'analyse des recommandations du Comité d'aide financière, qui présentait un premier rapport pour l'année 1998-99. Rappelons que les travaux de ce comité font partie de la " Politique d'insertion du SPUL dans son milieu ". Le comité a reçu 30 demandes, dont 18 qui ont fait l'objet d'une recommandation favorable. Les autres demandes d'aide financière ont été refusées parce qu'elles ne correspondaient pas aux critères de la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu.

Parmi les 18 demandes recommandées par le Comité d'aide financière, 13 portaient sur des montants inférieurs à 1 000 \$. Ces demandes ont été approuvées par le Comité exécutif, qui en a informé le Conseil syndical. Les organismes auxquels le SPUL a apporté une aide financière sont les suivants:

Mouvement des sans-emploi de Lotbinière Inc.	800 \$
Le travail : plus qu'un coup de dé	250 \$
Comité chômage sud-ouest de Montréal	100 \$
Action travail des femmes	100 \$
Ligue des droits et libertés	150 \$
YMCA-Québec	500 \$
Centre St-Pierre	250 \$
La Maison des femmes de Québec Inc.	500 \$
Nouveaux sentiers familles monoparentales	250 \$
Projet intervention prostitution Québec inc.	500 \$
Plan Nagua (République Dominicaine)	100 \$
SUCO	100 \$
Fondation Paul Gérin-Lajoie	100 \$

Les cinq autres recommandations du Comité d'aide financière portaient sur des montants supérieurs à 1 000 \$ et visaient les cinq organismes suivants:

Mouvement d'éducation pop. et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)	1 500 \$
FATA (Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés)	3 000 \$
Centraide	2 500 \$
Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec)	1 500 \$
Carrefour Tiers-Monde	3 000 \$

Le Conseil syndical a approuvé ces demandes.

Le Conseil syndical a terminé sa réunion en nommant Christian Laville membre du Comité paritaire des griefs. Christian Laville prend ainsi la relève d'André Lareau qui débute une année sabbatique en janvier 1999.

Dès la fin de la réunion, les membres du Conseil syndical se sont joints aux membres de l'ensemble des comités du SPUL et des bureaux de section pour le traditionnel dîner de Noël du SPUL qui a eu lieu au Cercle.

La prochaine réunion du Conseil syndical aura lieu le 29 janvier 1999.

Le président,

Gérald Lemieux

---

[Accueil](#) | [Spultin](#)  
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)  
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)  
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)